

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteuse publique
Madame MARQUET, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2406600	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 31 janvier 2024 par laquelle le préfet des Alpes-de-haute-Provence a refusé au requérant, son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté à destination du pays de son choix (OQTF).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N	Maître COLAS Sandrine (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	
02)	DOSSIER N° 2406598	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 19 mars 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant, son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté à destination du pays de son choix (OQTF).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2406596	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation de la décision du 30 mai 2024 prise par le préfet des Bouches-du-Rhône rejetant la demande d'admission au séjour de la requérante et l'obligeant à quitter le territoire français dans le délai de trente jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2406592	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation de la décision du 7 juin 2024 prise par le préfet des Bouches-du-Rhône rejetant la demande d'admission au séjour du requérant l'obligeant à quitter le territoire français dans le délai de trente jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître GILLET Alyson (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2406591	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation de la décision du 29 janvier 2024 prise par le préfet des Bouches-du-Rhône rejetant la demande d'admission au séjour du requérant et l'obligeant à quitter le territoire français dans le délai de trente jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître TEYSSEYRÉ Hélène (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2406590	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation de la décision du 5 février 2024 prise par le préfet des Bouches-du-Rhône rejetant la demande d'admission au séjour du requérant et l'obligeant à quitter le territoire français dans le délai de trente jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N	Maître CUZIN-TOURHAM Sarah (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

